

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DU 18 FEVRIER 2015 A 18H30

Liste des présents

Conseillers élus:30
 Conseillers présents:22

Communes	Conseillers	Suppléants
ASCHBACH	Paul HEINTZ	
BETSCHDORF	Jean-Claude KOEBEL Christiane MUCKENSTURM Sébastien SAMTMANN Jeannine HUMMEL Marie-France RIMELEN	
HATTEN	François FENNINGER Denise LOEWENKAMP	
HOFFEN	Didier BRAUN Chantal MULLER	
KEFFENACH	Pascale LUDWIG	
MEMMELSHOFFEN	Georges ESCHENMANN	
OBERROEDERN	Claude PHILIPPS	
RETSCHWILLER		Jean-Luc KNOERR
RITTERSHOFFEN	Daniel PFLUG	
SOULTZ-SOUS- FORETS	Pierre MAMMOSSER Dominique STOHR Béatrice HOELTZEL Marie-José SCHALLER	
SURBOURG	Christophe SCHARRENBERGER Carine MAIRE Francis SCHNEIDER	

Absents excusés :

MM. Adrien WEISS (donne procuration à Jean-Claude KOEBEL), Thierry HOERR (donne procuration à Christiane MUCKENSTURM), Stéphane PRINTZ (donne procuration à Marie-France RIMELEN), Charles GRAF (remplacé par Jean-Luc KNOERR), Mme Lucienne HAAS (donne procuration à Pierre MAMMOSSER) et MM. Dominique WEISHAAR, Alain WURSTER.

L'an deux mille quinze le dix-huit février à dix-huit heures trente, les membres du conseil de communauté se sont réunis dans la salle de réunion du conseil municipal de la commune de Betschdorf sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales applicables en la matière.

L'ordre du jour comportait 10 points :

1. Approbation du compte rendu de la séance du 21 janvier 2015
2. Débat d'orientation budgétaire 2015
3. Approbation du budget de fonctionnement 2015 des accueils périscolaires
4. Approbation du budget de fonctionnement 2015 du Relais Assistants Maternels
5. Lancement de la procédure de Délégation de Service Public relative à la gestion et l'exploitation de la Halte-Garderie
6. Halte-garderie et micro-crèche – Hohwiller : aménagement extérieur
7. Réalisation d'un itinéraire cyclable entre Soultz-sous-Forêts et Kutzenhausen
8. Redéploiement de l'Espace Info Energie Nord Alsace (EIE)
9. Musée de l'autocar – Betschdorf : décision relative à une demande de subvention pour l'organisation d'une rencontre Européenne d'autocars de collection
10. Divers

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Pierre MAMMOSSER à 18h30.

Mme Christiane MUCKENSTURM est désignée secrétaire de séance.

Point un de l'ordre du jour : Approbation du procès-verbal de la séance du 21 janvier 2015

Le Conseil Communautaire approuve par 18 voix et 2 abstentions le compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 21 janvier 2015.

Point deux de l'ordre du jour : Débat d'orientation budgétaire 2015

Arrivées de MM. Paul HEINTZ et Georges ESCHENMANN

Le Président rappelle à l'assemblée l'obligation légale pour les EPCI comprenant une commune de plus de 3 500 habitants de tenir un débat d'orientation budgétaire sur les orientations générales du budget et les grandes lignes politiques, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Le Président introduit le débat en rappelant que l'exercice budgétaire 2014 qui était annoncé comme difficile se termine finalement mieux qu'escompté. Mais l'équilibre reste fragile. Si les chiffres apparaissent comme bénéfiques, il y a quand même un certain nombre d'incertitudes qui subsistent, notamment sur les dotations de l'Etat. Et l'endettement commence de plus à se montrer.

Le Président rappelle ensuite que l'année 2014 était une année de lancement pour la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt créée le 1^{er} janvier de la même année, une année consacrée à la mutualisation de l'existant, citant notamment les accueils périscolaires désormais gérés par un seul gestionnaire avec une politique tarifaire unique, le transfert de la halte-garderie à Hohwiller, la poursuite de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Hattgau. Ces éléments

démontrent que les anciennes frontières ont été dépassées, que les élus ont appris à se connaître et à travailler ensemble dans l'intérêt général. Le bilan de cette année 2014 est donc positif.

L'année 2015 sera consacrée à préparer les quatre années du mandat quel que soit l'avenir de la Communauté de Communes dépendant notamment de la Loi NOTRe. La préparation de l'avenir se fera selon deux axes :

1. L'axe de mutualisation : efficacité, justice et attractivité

a) Efficacité : mise en place des différents dispositifs

- Gestion des ressources humaines
- Groupement de commandes publiques et matériels opérationnels
- Gestion des systèmes d'information et Territoire et communes numériques : impact budgétaire à prévoir en 2015 dans la perspective de création d'un emploi aidé.

b) Justice

Justice dans les grands dossiers afin que tous les concitoyens soient sur un pied d'égalité dans la contribution au fonctionnement d'équipement commun (piscines de Betschdorf et de Drachenbronn, écoles de musique)

c) Attractivité

Partager l'effort dans la mise en place du réseau de lecture publique, la programmation de spectacles vivants.

2. L'axe de développement :

a) La zone d'activités

La zone d'activités intercommunale constitue le poumon économique et financier pour l'avenir de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt. Le Président propose d'engager une étude préalable à une opération collective de modernisation du commerce et de l'artisanat (OCM) afin d'obtenir une vision globale de la structuration du commerce et de l'artisanat de l'ensemble du territoire. Il faudra mobiliser les acteurs des associations de commerçants du territoire.

Le Président précise que l'implantation de Leclerc dans la zone d'activités est un gage de réussite au développement économique.

Les études relatives à la réalisation de la voirie définitive seront lancées en 2015, les travaux se dérouleront quant à eux en 2016.

b) Le tourisme

Optimisation des interventions de la Collectivité dans ce domaine sur l'ensemble du territoire et mise en place d'une animation à l'échelle du territoire.

c) L'urbanisme

En matière d'urbanisme, la stratégie de l'habitat est claire sur l'ancien territoire du Hattgau. Le Président propose donc de mener une étude sur le Plan Local de l'Habitat sur l'ancien territoire du Sultzertland afin d'avoir une vision globale du développement du territoire en matière d'urbanisme.

d) La jeunesse

La jeunesse est pour le moment le parent pauvre de la politique menée par la Collectivité. Le Président propose d'engager une étude de besoins sur tout le territoire afin de pouvoir fixer les objectifs, déterminer une stratégie et dégager les moyens d'une véritable politique en faveur des

jeunes. Cette politique d'accompagnement est indispensable pour permettre à la jeunesse du territoire de franchir dans les meilleures conditions le cap entre l'enfance et l'âge adulte.

e) Le Très Haut Débit

Mise en œuvre d'une stratégie de télécommunication performante via le très haut débit.

Le Président précise qu'il est important de mener ce plan d'actions 2015 quel que soit le devenir de la Collectivité dans la Loi NOTRe et que la Communauté de Communes a les moyens de le porter.

Le Président rappelle enfin que les taux d'imposition de la Collectivité sont très bas en comparaison avec d'autres Communautés de Communes citant notamment pour exemple la Communauté de Communes du Pays de Wissembourg dont le taux de taxe d'habitation 2014 est de 5.44 et 2.28 pour la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt.

En matière de politique fiscale, le Président évoque plusieurs solutions :

- 1) Rattraper les taux des Communautés de Communes voisines à l'horizon 2019 en procédant à une augmentation linéaire.
- 2) Augmentation en fonction de nouvelles compétences
- 3) Solution mixte.

Le Président cède la parole au 1^{er} Vice-président Jean-Claude KOEBEL. Ce dernier informe les délégués que l'exercice 2014 se termine par un excédent de fonctionnement de 250 479.27 euros soit, un excédent cumulé de 456 734.40 euros (206 255.13 euros excédent antérieur reporté + 250 479.27 euros correspondant au résultat de l'exercice 2014). Concernant l'investissement, l'exercice présente un excédent de 269 659.64 euros en prenant en compte les restes à réaliser. Ce chiffre s'explique par un résultat de l'exercice en section d'investissement de 838 857.69 €, des restes à réaliser en dépenses de 149 757.52 € soit 988 615.21 € et des restes à réaliser en recettes de 1 258 274.85 € d'où un excédent en recette d'investissements de 269 659.64 €

Cet excédent de fonctionnement s'explique notamment par :

- des frais de fonctionnement maîtrisés :
 - Administration générale :
Prévisions : 372 879.18 euros - Réalisés : 283 995.90 euros (- 88 923.28 euros)
 - Ravalements de façades :
Prévisions : 58 100.00 euros - Réalisés : 21 607.25 euros (- 36 492.75 euros)
 - Contributions SCOTAN + SYCOPARC + Modifications POS - PLU Communaux
Prévisions : 52 262.00 euros - Réalisés : 27 325.71 euros (- 24 936.29 euros)
 - Petite enfance :
Prévisions : 382 300.00 euros - Réalisés : 258 341.71 euros (- 123 958.29 euros)
- *Chiffre à nuancer :*
 - *compte tenu du versement à venir pour l'ALEF (gestionnaire des ALSH) d'environ 100 000 € correspondant au fonctionnement de l'ensemble des structures de septembre à décembre 2014*
 - *le reste, 18 540.34 euros provenant de la tarification du transporteur*
- des recettes de fonctionnement imprévues :
 - Attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle : + 62 307.84 euros
 - Compensation par l'Etat au titre de la C.E.T. : + 32 091.00 euros

Point trois de l'ordre du jour : Approbation du budget de fonctionnement 2015 des accueils périscolaires

Le 1^{er} Vice-président Jean-Claude KOEBEL précise aux conseillers communautaires que le budget prévisionnel 2015 pour la gestion et l'exploitation des accueils périscolaires présents dans la délégation de service public étaient établis sur des effectifs de fréquentation prévisionnels. Il ajoute que les effectifs pour cette année sont en augmentation nécessitant ainsi du personnel supplémentaire pour respecter la législation en vigueur en matière d'encadrement générant de ce fait une augmentation du budget.

Le budget total d'exploitation pour les 4 accueils périscolaires initialement prévu à 592 007.99 € correspondant à une participation financière intercommunale de 218 822.27 € s'élève désormais à 629 896.79 € pour 2015 soit une participation financière prévisionnelle de la Communauté de Communes de 234 085.41 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la participation de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt estimée à hauteur de 234 085.41 € pour l'année 2015.
- Approuve le versement de la subvention selon les modalités définies dans la convention de délégation de service public.
- Prévoit d'inscrire les crédits au budget primitif 2015.
- Charge le Président des démarches y afférentes

Point quatre de l'ordre du jour : Approbation du budget de fonctionnement 2015 du Relais Assistants Maternels

Le 1^{er} Vice-président Jean-Claude KOEBEL rappelle aux conseillers communautaires qu'il avait été décidé lors du Conseil Communautaire du 17 décembre 2014 de prolonger la gestion du RAM jusqu'au 31 mars 2015 avec le gestionnaire actuel.

Il présente ensuite le budget de fonctionnement pour ce premier trimestre 2015. Le montant total s'élève à 19 712.00 € soit une participation financière prévisionnelle de la Communauté de Communes de 13 566.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la participation de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt estimée à hauteur de 13 566.00 € pour le premier trimestre 2015.
- Approuve le versement de la subvention selon les modalités définies dans la convention de gestion et de fonctionnement.
- Prévoit d'inscrire les crédits au budget primitif 2015.
- Charge le Président des démarches y afférentes

Point cinq de l'ordre du jour : Lancement de la procédure de Délégation de Service Public relative à la gestion et l'exploitation de la Halte-Garderie

Le Président informe l'assemblée que la convention de gestion de la Halte-garderie a été signée le 8 février 2003 entre le Président de la Communauté de Communes du Sultzerland, le Maire de la ville de Sultz-sous-Forêts et le Président de l'A.G.F. du Bas-Rhin et qu'il convient de procéder à une mise en concurrence sous forme de délégation de service public pour assurer la sécurité juridique de la contractualisation avec le gestionnaire. Un courrier dénonçant ladite convention de gestion a été

adressé au gestionnaire en date du 29 janvier 2015. Il précise ensuite que le respect du préavis de six mois contenu dans l'article 18 et la volonté d'assurer une cohérence avec les contrats d'accueils majoritairement établis sur l'année scolaire a amené à fixer le terme de la convention au 1^{er} septembre 2015.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le Président à lancer une procédure de délégation de service public simplifiée portant sur la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2017.
- Charge le Président des démarches y afférentes.

Point six de l'ordre du jour : Halte-garderie et micro-crèche – Hohwiller : aménagement extérieur

Le Président informe les conseillers communautaires du projet d'aménagement de la surface extérieure attenante à la halte-garderie et à la micro-crèche à Hohwiller. Il délivre quelques précisions quant à la configuration envisagée précisant que les besoins ont été préalablement recensés auprès des dirigeantes des structures :

- chaque structure aura un espace dédié séparé par une clôture (la répartition de la superficie reste à définir) : cette clôture sera dotée d'un portillon pour permettre à un enfant présentant un handicap d'accéder à cet espace.
- le muret du fond doit être sécurisé par une clôture (environ 1.50m), le petit escalier donnant accès à l'espace enherbé en contrebas doit être sécurisé par la pose d'un portillon.
- l'escalier situé à proximité de la structure en rez-de-jardin (halte-garderie) doit être sécurisé par un portillon
- l'autre accès situé à droite de la grange doit être lui aussi sécurisé par un portail accessible au(x) personne(s) à mobilité réduite.
- chaque espace dédié doit comporter une surface « en dur » pour permettre le développement de la motricité des enfants par la pratique du vélo ainsi qu'un espace enherbé avec une végétation adaptée à la petite enfance avec des coins d'ombres naturels

Le Président précise que cinq entreprises ont été sollicitées et que quatre ont émis une offre. Il ajoute que les offres reçues présentent des disparités notamment au niveau des propositions pour la surface en « dur », certaines proposant de l'enrobé, d'autres des pavés. Un large débat s'en suit le type de matériau (enrobé ou pavés) à utiliser.

Le Président soumet aux votes ces deux alternatives :

- Pose de pavés : 14 voix pour
- Pose d'enrobés : 8 voix pour
- Abstentions : 4 voix

Le Président propose de solliciter à nouveau les différentes entreprises afin d'obtenir une nouvelle offre avec la pose de pavés et de convoquer la commission de sélection des offres pour analyser lesdites offres et entériner le choix de l'aménageur.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le Président à ouvrir une ligne de crédit de 23 000 € HT
- Autorise la commission de sélection des offres à retenir le choix de l'aménageur et d'en rendre compte aux conseillers communautaires lors de la prochaine séance
- Prévoit d'inscrire les crédits au budget primitif 2015.

Point sept de l'ordre du jour : Réalisation d'un itinéraire cyclable entre Soultz-sous-Forêts et Kutzenhausen

Le Président informe les conseillers communautaires d'une réunion qui a eu lieu le 19 janvier dernier en Mairie de Soultz-sous-Forêts en présence des services du Conseil Général et de représentants de la Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn sur les conditions de mise en œuvre du projet d'itinéraire cyclable entre Soultz-sous-Forêts et Kutzenhausen (RD28).

Il rappelle que cet aménagement a été recensé en tant que projet structurant dans le cadre du contrat de territoire de l'Outre-Forêt pour la période 2015 – 2017 validé par la commission permanente du Conseil Départemental le 05 janvier 2015 puis par le Conseil Communautaire le 21 janvier 2015. Ce projet est également inscrit dans le Contrat de Territoire de la Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn.

Il consiste en la mise en place de deux bandes cyclables accolées à la chaussée sur une longueur d'environ 900m hors agglomération pour un coût prévisionnel de 76 000 € HT pour la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt.

Le Président propose aux délégués de désigner la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn eu égard à la proportion plus importante du tronçon à réaliser sur la ban de cette collectivité.

Après un large débat, notamment sur la sécurité liée à ce type d'aménagement, le Conseil Communautaire par 25 voix pour et une abstention :

- Approuve le lancement du projet.
- Approuve la désignation de la maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes de Sauer-Pechelbronn via la signature d'une convention.
- Autorise le Président à signer tous actes y afférents.

Point huit de l'ordre du jour : Redéploiement de l'Espace Info Energie Nord Alsace (EIE)

Le Président propose d'ajourner ce point compte tenu de l'absence d'information quant au lieu d'implantation de cet Espace Info Energie Nord Alsace.

Point neuf de l'ordre du jour : Musée de l'autocar – Betschdorf : décision relative à une demande de subvention pour l'organisation d'une rencontre Européenne d'autocars de collection

Le Président informe l'assemblée de la réception d'un courrier du Président de l'Association « Autocars anciens de France » de Betschdorf, en date du 22 décembre, sollicitant une subvention intercommunale de 1 000 € pour l'organisation de la rencontre européenne d'autocars de collection qui se déroulera du 15 au 18 octobre 2015 à Haguenau

Sur proposition du Bureau réuni le 10 février 2015, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents :

- approuve le versement d'une subvention de 1 000 € de la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt pour l'organisation d'une rencontre Européenne d'autocars de collection sous réserve de l'organisation d'une manifestation sur le territoire de l'Outre-Forêt. A contrario, la participation intercommunale serait de 500 €.
- prévoit d'inscrire les crédits y afférents au budget 2015.

Point dix de l'ordre du jour : Divers

1) SCOTAN – consultation sur le projet de SCoT arrêté (révision)

Le Président propose de réunir la commission « urbanisme » pour analyser le projet de SCoT arrêté et de le soumettre pour avis lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Le Président clôture la séance à 20h00.

Veillez afficher le compte rendu en Mairie

Le Président de la Communauté de Communes
de l'Outre-Forêt

Monsieur Pierre MAMMOSSER

La secrétaire de séance

Madame Christiane MUCKENSTURM